



1- Parcelle ZD 25 -maison d'habitation et dépendances

2- Parcelle ZD 25 -maison d'habitation et dépendances



3- Parcelle ZH 32 -maison d'habitation

4 / 5 / 6 - Parcelle ZH 02 -maison d'habitation et dépendances

7 - Parcelle ZH 55 -maison d'habitation

8 / 9 / 10 / 11 - Parcelle ZH 56 -maison d'habitation et dépendances

12 / 13 / 14 - Parcelle ZH47 et 57 -maison d'habitation et dépendances

15 / 16 / 17 / 18 - Parcelle ZH03 -bâti cadastrés non existants

19 - Parcelle ZH 03 -ruine

Total 15 bâtis à démolir dont 6 logements

A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]